C 2400

Maurice Lavergnat

GRAND CONSEIL
22 MARS 2007
reçu le

GRAND CONSEIL			
Expédié le:		Session GC: 22-23.03.2007	
Président	K	Députés (100)	
Correspondance GC	K	Bureau	K
Secrétariat		Chefs de groupe	OK
Commission: des pétitions pour information			
Objet:			
Copie à:			

Madame Emilie FLAMENT
Présidente de la commission des pétitions
Secrétariat du Grand conseil

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 GENEVE

Genève, le 20 mars 2007

Concerne : P 1610 contre la suppression du stationnement dans notre quartier et à Genève

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Votre courrier du 22 février dernier nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous avoir communiqué les raisons qui vous ont amené à classer la pétition 1610, après avoir auparavant voté le dépôt sur le bureau du Grand conseil de notre pétition 1566.

Notre association se bat sans relâche pour éviter la suppression des places de parking dans notre quartier. C'est pourquoi notre association ainsi que les 1202 signataires de la pétition 1566 ne vous cachent pas leur étonnement et leur déception quant à votre décision.

Vous relevez, dans votre correspondance que l'aménagement d'une zone 30km/h relève de la compétence de la ville de Genève. Cette explication est surprenante et très préoccupante car, en réalité, les communes demandeuses de nouvelles zone 30km/h doivent élaborer un projet qui doit **être soumis à l'autorité compétente, à savoir le canton** pour pouvoir obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des aménagements et les modifications des réglementations du trafic. Par conséquent, le canton est l'autorité compétente pour valider les zones 30km/h et gérer le stationnement.

C'est en ce sens que nous espérions obtenir votre appui afin que les services cantonaux du D.C.T.I. et du D.T. demandent à la ville de Genève de **ne pas supprimer de places de stationnement** dans notre quartier dans le cadre de la mise en zone 30km/h. A relever, au passage, qu'il est parfaitement possible de réaliser une zone 30km/h sans supprimer des places de stationnement comme cela se fait partout, sauf en ville de Genève.

Vous mentionnez, également, que : « l'aménagement des zones 30km/h est l'affaire des communes et qu'une ingérence du Grand conseil à cet égard serait extrêmement mal perçue »

Cette déclaration est un peu surprenante dans la mesure où la commission des transports a voté récemment une **loi réglementant les conditions de mise en œuvre d'une zone 30km/h** et que cette loi devrait être prochainement présentée au plénum.

1 r. Frédéric Amiel 1203 Genève tél./fax 022 340 48 64 nat. 079 626 19 44

Maurice Lavergnat

En ce qui concerne le stationnement, notre association s'est également mobilisée pour la pétition « Halte à la suppression du stationnement » qui a été déposée récemment au secrétariat du Grand conseil.

Nous espérons vivement que **cette pétition qui a réuni près de 14'000 signatures sera mieux accueillie** et qu'elle permettra de protéger les habitants des quartiers contre l'hémorragie constante du stationnement.

A la lecture du rapport, les membres de la commission semblent avoir été offusqués par cette deuxième pétition, quasiment identique à la première mais le dépôt de pétitions n'est-il pas le seul moyen qui nous reste pour être entendu et faire respecter la constitution ?

Ayant reçu, ces jours, la copie de votre rapport, il est surprenant d'y constater une erreur importante quant à la présentation des pétitionnaires qui nous laisse un goût amer sur le peu de considération qui semble, par là, leur être accordé. En effet, m'appelant M. Lavergnat, président de l'association, je déplore que l'on m'ait affublé d'un autre nom sans rapport aucun avec le mien.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à la présente et vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'assurance de notre parfaite considération.

Maurice Lavergnat
Président

Copies Grand conseil, Mme Anne Mahrer- Présidente
Commission des transports, M. Hugo Zbinden- Président
Mouvement citoyens genevois
Tribune de Genève

1, v. Frédéric Amiel 1203 Genève tél./fax 022 340 48 64 nat. 079 626 19 44

ASSOCIATION DELICES INTERETS

GRAND CONSEIL
22 MARS 2007

Madame
Anne MAHRER
Présidente du Grand conseil
Secrétariat du Grand conseil
Rue de l'Hôtel de Ville 2
1204 GENEVE

Concerne : pétition 1610 et son rapport 1610A

Genève, le 21 mars 2007

Madame la Présidente,

Le secrétariat du Grand conseil m'a remis, ces jours, le rapport concernant la pétition susmentionnée et m'a fait part que le rapport sera à l'ordre du jour des séances du Grand conseil des 22 et 23 mars prochains.

Par la présente, je me permets de vous adresser une copie du courrier adressé à Madame Emilie Flamand, présidente de la commission des pétitions, en réponse à son courrier du 22 février dernier.

Je ne vous cache pas l'étonnement et la déception de notre association qu'a suscitée la décision de la commission.

Notre souhait aurait été qu'il fût procédé à la lecture de cette réponse, en ultime défense de notre pétition et nous vous en laissons seule juge.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à la présente ainsi qu'aux inquiétudes des habitants de notre quartier, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma parfaite considération.

Maurice Lavergnat
Président

Annexe mentionnée

p.a. Maurice LAVERGNAT – Rue Henri-Frédéric-Amiel 1 – 1203 GENEVE
Tél. : 079.626.19.44 – fax : 022.340.48.64 – mail : lavergnat@bluewin.ch